66

Case
FRC
1938

LA CONFESSION ET LE TESTAMENT

Des Neuf Emigrés qui ont été guillotinés hier en place de Gréve.

MICHEL D'AUMRTIN, *aux Gendarmes qui l'ont accompagné.*

QUOI! vous mé séparez de mes Camarades? Si la Loi a prononcé ma mort, elle n'a point ordonné cette double pénitence.

M&W 3754

UN DES GENDARMES.

Monsieur, nous ne faisons que ce que la Loi nous ordonne.

DAUMARTIN, *seul.*

Grand Dieu! pardonne-moi mon erreur; oui, je me suis rendu coupable envers ma Patrie, et j'attends ta clémence. Si du moins avant que de mourir, je pouvois les voir encore une fois, pour leur annoncer cette triste nouvelle, mon ame seroit consolée: mais je t'attends mort effroyable.

JOSEPH ALEXANDRE DUMESNIL.

Ne crois pas être seul victime d'une Loi que nous avons voulu méconnoître; le peuple est devenu souverain, et applaudit de voir tomber ma tête.

DAUMARTIN.

Subiriez-vous le même sort que moi? Vous êtes, m'a-t-on dit, condamné à la peine de mort.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

JOSEPH ALEXANRE DUMESNIL.

Oui, mon ami ; l'on m'a prononcé cette Sentence; dont voici la teneur : « Aux termes de la Loi, tout Emigré pris les armes à la main contre la Patrie, mérite « la peine de mort ».

JEAN LOUIS MIRAMBELLE,

Ci-devant Gentilhomme.

Vous voyez encore un compagnon de votre sort. C'est la caste privilégiée de l'ancien régime que vous devez accuser de votre mort. Elle vous avoit promis des honneurs, des richesses, si vous vouliez travailler avec elle à exterminer les ennemis des abus qui les faisoient vivre. Mais moi, c'est aux auteurs de mes jours que je suis redevable du sort affreux qui m'attend. Que ne suis-je né dans la classe la plus obscure de tous les Citoyens ! J'aurois servi mon pays, et je n'aurois pas été la victime des préjugés qu'on m'a fait sucer avec le lait.

DAUMARTIN et DUMENIL.

On t'a dit que tu combattois pour l'honneur; tu t'es cru un héros: tâche au moins de l'être dans cet instant où le courage nous est si nécessaire à tous.

LA TOUGHE,

Ci - devant Conseiller.

Moi qui jadis prononçois la sentence des coupables, je viens d'entendre la mienne. Que cette manière de condamner un homme à la mort me paroît étrange! Autrefois, Thémis n'avoit pas sitôt tiré son glaive du fourreau. On donnoit le temps à l'accusé de chercher des moyens de défense, soit dans la bonté de sa cause, soit même dans les ressources de l'art. Aujourd'hui, aussitôt pris, aussitôt jugé! Le métier de Juge ne doit plus rien valoir. Quel désintéressement! Il me semble être dans un autre monde.

DUMENIL.

Bientôt, celui-ci ne sera plus rien pour nous. Aucun n'échappera donc; celui

qu'on amène ne paroît pas avoir trouvé de juge plus favoroble.

GODEFROY, dit LESSART,

Lieutenant de Vaisseau.

Impitoyables ! mais je saurai mourir. Je vous donnerai l'exemple de la force d'ame qni nous est nécessaire. J'ai vu plus d'une fois la mort de près, en combattant sur les flots irrités les ennemis de mon Roi, et sous quelque forme qu'elle se présente à mes yeux, elle ne m'épouvantera point.

LA TOUCHE,

Conseiller.

Je ne suis pas tout-à-fait si résolu, et je ne me sens nullement propre à jouer ces beaux sentimens sur le théâtre où l'on va nous faire monter.

JEAN JACQUES MAURICE.

O rage ! Que ne puis-je assouvir ma vengéance dans le sang de celui qui vient de prononcer ma sentence avec tant de

sang-froid, et vendre au moins ma vie plus cher à ceux qui sont si acharnés à me l'ôter.

MIRAMBEL.

Désespoir inutile! ce n'est pas ici; c'étoit sur le champ de bataille qu'il falloit mourir ainsi, plutôt que de rendre lâchement les armes. Il n'y a plus d'espérance.

MINGRÉ.

Voilà donc où m'ont conduit les amis de ce lâche monarque! Que n'ai-je résisté à leurs perfides sollicitations! La soif de l'or et des honneurs cause ma perte. Malheureux que je suis!

BERNAGE SAINTILLIERS.

Eh bien il faut s'y résoudre. Je ne déshonorerai pas par une lâche terreur les derniers momens d'une vie consacrée toute entière à l'honneur. Préparez-moi les tourmens les plus cruels, vous ne me ferai pas changer de langage. J'ai vécu en Gentilhomme, je mourrai de même.

LA TOUCHE,
Conseiller.

Il paroît que nos juges ne se lassent pas et que nous irons dans l'autre monde en bonne compagnie.

JEAN BEON.

Nous Voici rassemblés, Mesieurs ; la nouvelles loi ne m'a pas plus ménagé que vous.

LA TOUCHE.
Conseiller.

Eh bien, embrassoos-nous, et tâchons de rendte un peu moins tristes nos derniers instans : je vais vous en donner les moyens. Buvons, avec le vin, nous oublierons notre sort ; pour moi, je crois que ce n'est qu'au fond de la bouteille que je trouverai l'héroïsme.

MINGRÉ.

J'y consens, si vous pouvez me faire donner aussi un livre ou nous puisions trouver des consolations que la Réligion offre à ses enfans à cette heure terrible.

621

LA TOUCHE,

Conseiller.

Il faut ausi penser à notre Testament : léguons nos têtes à la nation, et nos habits au Bourreau, puisque c'est tout ce qui nous reste.

MINGRÉ.

Et à ceux qui portent les armes contre leur Patrie, notre exemple.

Le Confesseur.

Malheureux ! vos crimes sont grands ! que le repentir commence à les réparer. Pensez que la mort n'est pas votre anéantissement fatal, mais le chemin d'un autre vie. Implorez la clémence de l'Etre Suprême, vous ne devez plus espérer celle de la Nation.

Tous Ensemble.

Eh bien, nous lui demandons pardon, pour avoir pris les armes contre elle. Puisse cet exemple les faire mettre bas à tous les Conspirateurs, et faire renaître le bonheur et le calme dans toute la République

De l'imprimerie de P. PROVOST, rue Mazarine, N°. 92.